

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION 2026

INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE (Lien Myselect)

<https://www.chu-nice.fr/professionnels-etudiants/ecoles-et-instituts-de-formation/infirmier-anesthesiste>

**L'inscription en ligne doit être réalisée et
accompagnée des documents attendus**

Dates d'inscription du 01 décembre 2025 au 01 mars 2026

Tout dossier incomplet et/ou non conforme sera rejeté.

DATES DE CONCOURS :

Epreuve écrite d'admissibilité : mercredi 01 avril 2026 de 10h00 à 12h00

→ Résultats : 07 mai 2026 à partir de 14h00

Epreuve orale d'admission : 01,02 et 03 juin 2026 confère convocation

→ Résultats : 05 juin 2026 à partir de 14h00

Pour tout renseignement contacter Mme MBAYE

Mail : ecole-infirmier-anesthesiste@chu-nice.fr

Tél. : 04-92-03-21-20

FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Ils sont acquittés par tous les candidats lors du dépôt du dossier à l'école. Ils sont fixés à : **150 euros**
Chèque à l'ordre IADE Régie des Recettes de l'IFPP (non remboursable)

COÛT DE LA FORMATION

FRAIS DE SCOLARITE

Le montant des frais de scolarité est fixé à : **6 000 euros par année d'étude**
Ce tarif est révisable par l'organisme gestionnaire à chaque entrée en cycle formation.

FRAIS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Les étudiants s'acquittent :

- **Frais d'inscription universitaire** auprès de l'école d'infirmiers anesthésistes (Tarif fixé par le secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche relevant du grade master).
Le tarif est de 254 euros par an (arrêté publié au JO) est révisable chaque année scolaire.
- **De la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)** destinée à favoriser l'accueil, l'accompagnement social, sanitaire culturel et sportif est **OBLIGATOIRE** sauf cas particuliers (Loi d'orientation et de réussite des étudiants du 8 mars 2018)
La cotisation est fixée à 105 euros (révisable), lors de l'inscription universitaire à la rentrée.

L'accès aux activités physiques ou sportives et aux activités culturelles universitaires pourra donner lieu au **versement de droits spécifiques**.

MODALITES D'ADMISSION

En référence à l'article 6 de l'Arrêté du 17 Janvier 2017 modifiant celui du 23 Juillet 2012 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste

Candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier en France

- Justifier d'un exercice de la profession d'infirmier d'une durée de **deux ans à temps complet au 1 janvier de l'année du concours** dans le secteur public, privé ou libéral
- Fournir le dossier d'inscription complet dans les délais prescrits
- S'acquitter des droits d'inscription à la sélection
- Être admis aux épreuves de sélection

SELECTION DES CANDIDATS

« Les épreuves de sélection évaluent l'aptitude des candidats à suivre l'enseignement conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste. »

1 – EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

« Epreuve écrite et anonyme d'admissibilité de deux heures permettant d'évaluer les connaissances professionnelles et scientifiques du candidat en référence au programme de formation du diplôme d'Etat d'infirmier ainsi que ses capacités rédactionnelles. » (Cf. Article 12 de l'Arrêté précité)

- **Types de questions :**
 - QCM (questions à choix multiples)
 - QROC (questions à réponse ouverte et courte)
 - Questions rédactionnelles

- **Durée :** 2 heures

Les candidats obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont déclarés admissibles et classés par ordre alphabétique.

2- EPREUVE ORALE D'ADMISSION

« Cette épreuve consiste en un exposé discussion avec le jury, précédée d'une préparation de durée identique pour tous les candidats. »

L'épreuve orale d'admission permet d'apprécier les capacités du candidat :

- à décliner un raisonnement clinique et à gérer une situation de soins ;
- à analyser les compétences développées au cours de son expérience professionnelle ;
- à exposer son projet professionnel ;
- à suivre la formation.

Exposé et discussion avec le jury (30 minutes) précédé d'un temps de préparation identique

Sont déclarés admis les candidats les mieux classés dans la limite des places offertes par l'école, sous réserve que **la note obtenue à l'épreuve orale d'admission soit égale ou supérieur à 10/20.**
Les candidats seront classés par ordre de mérite sur une liste principale et une liste complémentaire.

ENSEIGNEMENT

Comme stipulé par l'Article 16 de l'Arrêté précité, « *les études sont d'une durée de 24 mois organisées en 4 semestres universitaires à temps plein* », soit de début octobre 2025 à fin Septembre 2027.

Elles comprennent des enseignements théoriques et cliniques répartis en 4 semestres universitaires de formation, et font l'objets d'évaluations.

Les stages se déroulent au sein du CHU de Nice et dans les établissements agréés par l'école.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Les candidats peuvent demander une prise en charge par un employeur (public ou privé), par un organisme de formation (OPCO), par France Travail/ Région (pour toute personne inscrite comme demandeur d'emploi, indemnisée ou non).

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

La scolarité s'effectue en temps partagé entre les cours et les stages, et nécessite la présence des étudiants à temps complet (35 heures par semaine).

Le régime de l'école est l'externat. Les repas peuvent être pris aux restaurants des divers établissements du CHU de Nice et autres lieux de stage au prix habituel fixé par ces derniers.

DISPOSITIONS POUR LA RENTREE

Comme prévu par l'**Article L3111-4**, merci de prendre vos dispositions concernant vos **vaccinations** :

« Une personne qui, dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention de soins ou hébergeant des personnes âgées, exerce une activité professionnelle l'exposant à des risques de contamination doit être immunisée contre **l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la grippe**. [...] Tout élève ou étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et des autres professions de santé dont la liste est déterminée par arrêté du ministre chargé de la santé, qui est soumis à l'obligation d'effectuer une part de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, doit être immunisé contre les maladies mentionnées à l'alinéa premier du présent article. »

PIECES A FOURNIR

A déposer sur My Select :

- **PIECE D'IDENTITE** en cours de validité (photocopie recto/verso sur une même page – format pdf.)
- **LETTRE DE DEMANDE DE PARTICIPATION AUX EPREUVES**
- **CURRICULUM VITAE** détaillant les compétences développées ainsi que les diplômes, formation(s) et journée(s) de formation auxquelles vous avez participé.
- **ANNEXE 1 : ETAT DES SERVICES** (document à renseigner)

Justificatifs souhaités :

- **Certificat de travail des employeurs** précisant la quotité du temps de travail **le temps complet et/ou le temps partiel**, de l'ensemble de la carrière attestant un exercice professionnel équivalent temps plein à 24 mois minimum au 1^{er} janvier de l'année du concours.
- **Pour infirmiers libéraux :**
 - 1- Certificat d'identification établi par les caisses primaires d'assurances maladies du secteur de leur exercice.
 - 2- Attestation d'inscription à l'ordre infirmier.
- **DIPLOMES et / ou FORMATIONS** (photocopies)

Pour le DIPLOME INFIRMIER

- **Pour les titulaires d'un D.E Français** (photocopie recto / verso)
- **Pour les titulaires d'un DE émis dans la CEE :** (photocopie recto /verso) du diplôme infirmier traduit en français par un traducteur agréé + document ARS avec numéro d'enregistrement ADELI
- **CERTIFICAT MEDICAL ATTESTANT DES VACCINATIONS OBLIGATOIRES** (articles L.3111-4 du CSP)
- **ANNEXE 2 : DOCUMENT ATTESTANT LE VERSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'ADMISSION**

A envoyer par voie postale ou à déposer Ecole d'IADE – fondation Bellet 10 Avenue de Banco 06300 Nice

- **CHEQUE** de **150 euros** (Nom - Prénom + concours 2026 inscrit au dos) à l'ordre de : Régie mixte des recettes de l'IFPP

ANNEXE 2

Attestation de versement des droits d'inscription à la sélection

Je soussigné (e)

Civilité : _____

Nom de naissance : _____

Nom marital : _____

Prénom : _____

Atteste avoir réglé les droits d'inscription (**d'un montant de 150 euros**) pour le concours d'entrée 2026 à l'école IADE de NICE, chèque établi à l'ordre Régie mixte de l'IFPP.

Fait à :

Date :

Signature :